



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous



**Pacte Territorial de Relance et de Transition
Écologique (PTRTE)**

Orne Lorraine Confluences

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État, la Région Grand Est et le Département. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région ;
- l'accord départemental de relance Etat-Département de Meurthe et Moselle en Commission Permanente du 17 mai 2021.

ORNE LORRAINE CONFLUENCES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et le Département

- Une volonté commune de l'Etat, de la Région et du Département d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs, et le Département ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020 et l'accord de relance Etat-Département de 2021.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat, la Région et le Département :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

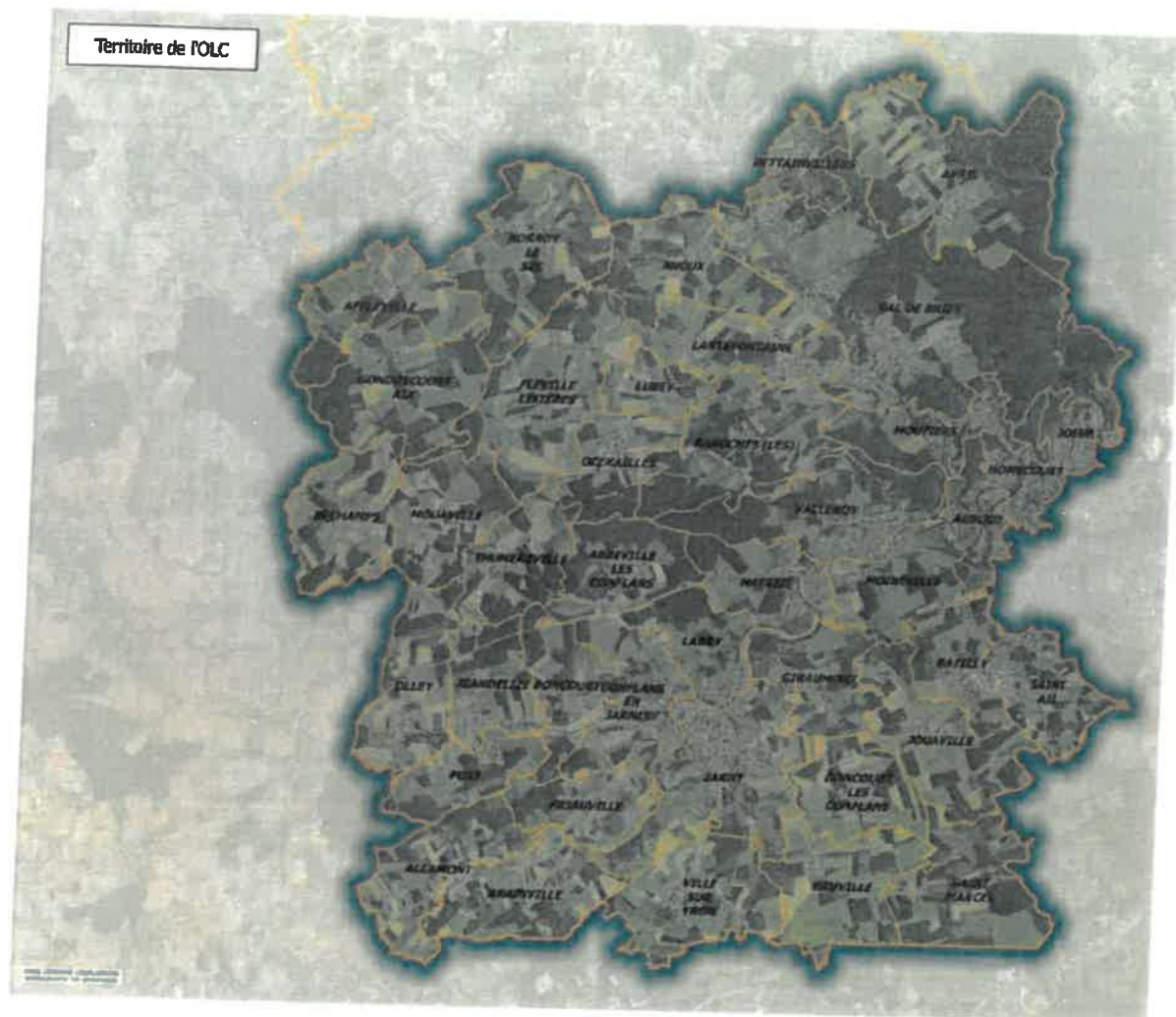
- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoires et interrégionales
- les dynamiques transfrontalières

- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), POCE, TI, CTE, Contrat de Ruralité...
 - Au niveau départemental : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, dispositif Bourg-centre...

2. Portée et contenu du Pacte d'OLC au 28 mai 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI : Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences. Ce périmètre regroupe 41 communes pour une population de 54 198 d'habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de transition écologique (CTE)	4 février 2020	Pays : OLC et CPH
Contrat de ruralité	10 mars 2017	Pays : OLC et CPH

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats. Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

Face aux transitions économiques, sociales, écologiques et numériques de notre temps, nos territoires doivent, plus que jamais, renforcer leurs capacités à développer, inventer, innover et ainsi, offrir à nos populations et à nos entreprises, les services qu'elles attendent par la mise en œuvre de politiques publiques dont ils sont les premiers acteurs.

Si notre environnement change, nos territoires doivent de la même façon évoluer et s'adapter en développant de nouveaux modes de faire.

L'action publique ne peut donc plus être enfermée dans la stricte notion d'intercommunalité dans des frontières ou des limites administratives y compris départementales.

Il convient de prendre en compte l'espace pertinent qui est celui du bassin de vie ou de l'espace cohérent où s'expriment les liens de solidarité et les éléments fondateurs d'un destin commun.

Il convient donc de raisonner en territoires de projets et de transcender les notions formelles de limites et de frontières administratives ainsi que de périmètres institutionnels.

L'ambition exprimée ici est de faire reconnaître, et de faire vivre, l'entité naturelle et cohérente que constitue l'espace Briey - Longwy - Thionville - Metz. C'est à cette échelle que pourront se développer nos initiatives communes. C'est à cette échelle que nous saurons faire de nos interdépendances des complémentarités et des atouts pour tous ceux qui y vivent, y étudient, y travaillent et y investissent.

Cet espace, c'est le pôle d'équilibre dans une grande région transfrontalière où le Grand-Duché de Luxembourg occupe une place centrale.

Cet espace, c'est celui de 800 000 habitants, de plus de 260 000 emplois, au cœur d'un axe Ouest-Est (Bassin parisien - Vallée du Rhin) et du corridor européen Nord-Sud qui irrigue puissamment l'Europe dans sa façade occidentale.

Cet espace, c'est celui des migrations pendulaires de plus de 120 000 actifs qui se rendent, chaque jour, pour leur travail principalement au Grand-Duché de Luxembourg et aussi en Belgique et en Allemagne.

Cet espace, c'est celui d'une croissance démographique réelle quand le phénomène inverse est observé chez nos voisins.

Cet espace, c'est celui d'un territoire à vocation industrielle avec une concentration exceptionnelle de filières d'excellence dans les domaines de la sidérurgie et des matériaux, de l'automobile, de la métallurgie, de la logistique et de l'énergie. Il compte aussi trois des cinq plus grandes usines du Grand Est avec les sites de Stellantis, ArcelorMittal et Renault Sovab.

Cet espace, c'est un puissant pôle de services, dans les domaines de la santé en particulier, avec un maillage exceptionnel d'établissements et une offre complémentaire riche en matière de soins.

Cet espace, c'est un formidable vivier de compétences avec un écosystème varié en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de formations qualifiantes en toutes disciplines.

Cet espace, c'est aussi une géographie unique de vallées, de coteaux, de plateaux, de forêts et de territoires agricoles où se côtoient tous les types de productions et d'élevages.

Cet espace, c'est un héritage patrimonial unique avec notamment son patrimoine bâti, façonné par une histoire tourmentée, une histoire militaire et industrielle où le destin de l'Europe s'est souvent joué.

Cet espace, c'est aussi celui d'un creuset de populations venues de toute l'Europe, et au-delà, pour y travailler et y fonder les foyers des Lorrains d'aujourd'hui, riches de leurs racines et de leurs cultures.

Cet espace, c'est enfin celui d'un laboratoire territorial à ciel ouvert : smart city, hydrogène, multimodalité, réseaux de villes transfrontalières, valorisation des ressources et des déchets, conquête des friches industrielles, lutte contre l'artificialisation des sols, protection de la biodiversité ... Nombreux sont les sujets et les projets sur lesquels les acteurs de Lorraine nord font figure d'exemple.

Cet espace est le nôtre : nous sommes comptables de son avenir et de celui des populations qui y vivent et y travaillent.

C'est avec un optimisme et une volonté qui vont chercher loin dans nos racines communes, dans un passé fait de souffrances et d'épreuves toujours surmontées mais aussi dans une perspective de développement et de progrès que nous décidons de sceller ce pacte commun.

C'est la première fois que nos seize intercommunalités mettent en place une réflexion commune et s'engagent à formuler des propositions et des actions partagées sur cet espace de vie et de projets. Des groupes de travail appelés à dessiner cette stratégie se réunissent à présent, croisant thématiques et territoires.

La question du phénomène transfrontalier est au premier rang de nos enjeux partagés tant celui-ci a un impact sur de multiples sujets : économie, formation, mobilités... Plus de 100 000 travailleurs frontaliers se rendent chaque jour de nos territoires vers le seul Luxembourg. Demain, ils seront potentiellement 150 000, sans compter une démographie allemande en baisse qui nécessitera également le recours à une main d'œuvre qualifiée venue de l'extérieur, et en particulier du nord lorrain. Il est donc essentiel que nous puissions désormais collectivement définir nos priorités politiques et nous organiser afin de faire valoir nos propositions, tant auprès des autorités luxembourgeoises, sarroises et belges qu'auprès de l'Etat et de nos partenaires du Grand Est. C'est notamment la fonction dévolue aujourd'hui au Pôle Métropolitain Frontalier, regroupant 9 intercommunalités frontalières, dont le rôle de porte-parole des collectivités de son territoire est reconnu.

Les mobilités sont un enjeu stratégique, notamment à la lumière de la position géographique de notre bassin de vie.

Sur ce sujet, il nous faut apporter des réponses qui permettent de résoudre les difficultés des liaisons nord-sud, voire est-ouest. S'il est nécessaire de nous mobiliser sur le sujet des infrastructures routières (A31bis et les voies parallèles, A30 et VR52, etc.) et de leur financement, nous devons tout autant chercher à développer le ferroviaire afin de répondre à la hausse du trafic avec, notamment, la mise en œuvre d'un Réseau express métropolitain (REM) Metz-Luxembourg. Il convient également de veiller à conserver les capacités offertes par les voies ferrées reliant notre bassin de vie à Trèves et Sarrelouis. Le développement du fret ferroviaire contribuera à affirmer notre excellence logistique, qui peut s'appuyer également sur les offres multimodales que propose notre territoire, avec les ports de Metz et Thionville-Illange et les sites secondaires bordant la Moselle jusqu'aux frontières sarroise et luxembourgeoise. Il sera encore indispensable d'afficher une position commune sur les enjeux de connexions TGV et réseau régional, ainsi que sur la gare Lorraine TGV et l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine. Enfin, évoquer les mobilités, c'est aussi se pencher sur les coordinations entre les réseaux de transports collectifs et les réseaux de covoiturage ou sur les liaisons cyclables, afin de promouvoir les logiques de boucle de mobilité interterritoriale et transfrontalière.

La question des infrastructures de mobilité ne saurait être déconnectée de la nécessité de travailler ensemble au développement de sources d'énergie alternatives, notamment en développant une filière hydrogène vertueuse et durable. Cette technologie est portée depuis des années au travers de différentes initiatives locales qui ont déjà reçu le soutien de grands groupes industriels. Cette filière, si elle se développe, peut contribuer à modifier en profondeur nos modes et usages en synergie avec la filière électrique automobile portée notamment par Stellantis au cœur de notre bassin. Nous avons le potentiel pour devenir la première région « Hydrogène » de France et voir se développer des unités locales de production.

Il s'agit là d'un exemple de ce qui doit rendre notre territoire compétitif, au cœur des mutations en cours, et s'appuyant sur un réseau de formations qualifiantes ambitieux et de haut-niveau. Ce territoire compétitif existe déjà au travers de nos spécialisations industrielles, que ce soit dans les matériaux, l'automobile, les métiers de la mécanique, de la métallurgie, de l'énergie. Dans tous ces secteurs nous devons avoir l'ambition de nous inscrire dans la démarche régionale d'industrie du futur. Pour cela, nous pouvons d'ores et déjà prendre appui sur notre potentiel académique et de recherche de très haut niveau, que ce soit sur le plan universitaire, où un rééquilibrage nord-sud est indispensable, mais aussi sur le plan des grandes écoles qui donnent un caractère unique à notre territoire. Ce potentiel, nous devons aussi le renforcer en intégrant le fait que notre bassin d'emploi s'étend de l'autre côté des frontières belge, luxembourgeoise et allemande.

Ce territoire compétitif, nous devons en renforcer l'attractivité. Nous bénéficions d'un potentiel touristique et culturel exceptionnel qui s'inscrit dans son histoire et ses usages dans une logique interterritoriale avec nos voisins européens. L'Histoire a façonné notre bassin et nous a laissé un patrimoine d'une grande variété et d'une grande originalité. La nature, elle aussi, a façonné notre environnement et nous offre des lieux d'exception, ainsi qu'une biodiversité riche. Nous disposons déjà d'équipements culturels et touristiques de haut niveau, que ce soit dans le domaine des loisirs, de l'art, ou des sciences. Notre bassin de vie représente l'échelon pertinent pour mettre en valeur de manière ambitieuse et coordonnée les différents atouts de notre territoire. Nous aurons aussi à réfléchir à une offre d'hébergement complète qui permette d'attirer demain toutes les catégories de visiteurs.

Notre territoire dispose de nombreux atouts qui lui confèrent des potentialités uniques et nous devons aussi en faire un bassin de vie en transition au service de ses habitants. La première de ces transitions est énergétique et porte sur la production de l'énergie. Parallèlement au développement d'une filière hydrogène, il est nécessaire de travailler sur la production d'énergies renouvelables au profit de nos collectivités et de nos concitoyens. Cette production pourrait aussi s'appuyer sur les déchets dont la gestion globalisée est une véritable opportunité d'assurer une meilleure collecte et une meilleure valorisation. La filière bois constitue également un secteur à valoriser fortement.

Enfin, l'histoire industrielle et minière de notre territoire nous amène aujourd'hui à disposer de bassins miniers ennoyés, représentant un gisement exceptionnel d'eau.

Nous voulons collectivement garder la maîtrise publique de ce bien commun élémentaire qui sera un facteur d'attractivité important à l'avenir.

Le bien-être de nos concitoyens passe aussi par une action très forte au niveau de la santé. Au cœur de la crise sanitaire que nous vivons, nous voyons à quel point cette question est primordiale. Elle suppose une action de prévention forte tant auprès des jeunes qu'auprès des publics plus âgés. Elle implique une action volontariste afin de cartographier les « déserts médicaux » et de permettre à chacun de nos concitoyens de trouver une réponse médicale ou paramédicale de proximité, dans une logique de complémentarité entre les offres privées et publiques, et qui pourra également présenter un caractère transfrontalier. Elle nous demandera aussi de réfléchir à la question de l'hébergement des seniors afin de permettre à chacun de trouver une situation adaptée à ses besoins et ses moyens. Cela demande, enfin, que nous définissions un programme ambitieux et concerté avec nos voisins en matière de formations médicales et sanitaires, tout en profitant de cette opportunité pour renforcer l'universitarisation du CHR Metz-Thionville.

Notre mobilisation collective devra également porter sur les enjeux liés au numérique. L'ensemble des éléments développés ci-avant ne trouveront une pleine efficacité qu'avec un système de gestion de la donnée qui permette d'optimiser à la fois la question des mobilités, la production d'énergie, l'utilisation de recharges électriques, les questions de santé... Les initiatives déjà existantes sur le territoire doivent nous permettre d'essaimer rapidement et de déployer ces technologies et outils sur tout notre bassin de vie. Demain, le nord lorrain

pourra être un territoire 4.0, connecté, au service de ses habitants et des services qui peuvent leur être rendus.

Stratégie du territoire

OLC : un territoire rotule

Le territoire de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences ne dispose pas d'une ville-centre mais de plusieurs cœurs d'agglomération, à savoir, Briey, Homécourt, Jarny et Joeuf.

Etant composée d'un réseau de villes moyennes et de communes rurales, sa construction ne suit pas une logique centre-périphérie.

Afin de créer du lien entre les communes, le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste d'aménagement des berges de l'Orne, qui constitue autant une couture territoriale qu'inter-territoriale avec la Moselle voisine. Des projets d'extension sont à l'étude pour relier d'autres villes du territoire et même des communes extérieures.

Enfin, outre les liens inter-départementaux avec la Moselle et la Meuse, le territoire est directement concerné par le phénomène transfrontalier. Quotidiennement, ce sont plus de 2 600 de nos actifs résidents qui partent travailler au Grand-duché du Luxembourg, et ce chiffre est en constante progression.

OLC peut donc être qualifiée de territoire rotule entre plusieurs influences territoriales (Luxembourg / Métropole Messine / Nord Meusien).

- L'habitat, foncier et stratégies locales : le développement résidentiel et la valorisation des friches au cœur des transitions sociales et énergétiques

Le territoire s'est engagé depuis 2016 dans l'élaboration d'un PLUiH - Plan local d'urbanisme intercommunal, intégrant un Programme local de l'habitat. Ce PLUiH doit permettre de répondre et d'atteindre les objectifs fixés par le SCoT Nord 54, à savoir : une croissance démographique de 18 000 habitants à horizon 2035, par la production de 19 000 logements, tout en réduisant la consommation foncière passée.

Pour OLC, il s'agit de produire 7 500 logements à horizon 2035, tout en respectant les équilibres territoriaux, approchant ainsi les 60 000 habitants.

- L'habitat

Les données de l'INSEE sur le territoire d'OLC mettent en avant les caractéristiques suivantes :

- 26 700 logements en 2017, dont 88,3 % de résidences principales ;
- un taux de vacance de 10,9 % en progression
- 68 % des ménages sont propriétaires d'une maison individuelle

- Le parc est vieillissant : 61 % des résidences principales sont antérieures à 1970 ; Le bâti ancien est à l'origine de 45% de la consommation d'énergie et de 22% des émissions de gaz à effet de serre.

Le territoire de OLC couvre des communes urbaines et des communes rurales avec des typologies d'habitat diverses et parfois des problématiques de vacance et/ou d'habitat dégradé : centre ancien, cité ouvrière, village, logements récents individuels ou collectifs... impliquant des approches différentes pour intervenir sur l'habitat.

La communauté de communes a mis en œuvre un ensemble de démarches pour approfondir la connaissance du territoire et prévoir son développement tout en répondant aux problématiques rencontrées pour les logements existants.

L'association du bassin du pays de Briey, dont OLC est membre, a réalisé un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Forte de ce document, l'association a mis en place un outil d'accompagnement des propriétaires avec la « Plateforme Renov + ».

En 2019, le Pays du bassin de Briey a initié la rédaction d'un Contrat de Transition Écologique (CTE) avec les 2 intercommunalités qui le compose, contrat signé en février 2020 et qui s'articule autour de 4 axes :

- Faire de l'efficacité énergétique des bâtiments un atout de compétitivité pour le territoire ;
- Accompagner le développement de nouvelles formes de mobilités, choisies et durables (Schéma Directeur Cyclable porté par le ST2B qui va s'appliquer sur OLC) ;
- Soutenir l'émergence de filières locales de production des énergies renouvelables (ex : SOLYRON à Ville-sur-Yron, Parc photovoltaïque sur la friche industrielle d'Homécourt) ;
- Maintenir et créer des emplois par une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

C'est dans cette démarche qu'OLC a prescrit l'élaboration d'un Plan Climat, Air, Énergies Territoire (PCAET).

Concernant les énergies renouvelables, OLC produit seulement 11% d'énergies renouvelables pour couvrir la consommation énergétique finale (électricité et chaleur). Pour l'année 2018, la filière bois-énergie est la première énergie renouvelable sur le territoire avec 61 GWh produits. Elle est suivie par les pompes à chaleur aérothermiques avec 28 GWh produits et le solaire photovoltaïque avec 14 GWh produits.

Des politiques de l'habitat locales tournées vers l'action et le soutien aux habitants

L'amélioration du cadre de vie et de l'habitat est, depuis longtemps, une priorité pour OLC.

Le Programme d'Orientation et d'Actions du PLUIH vise à apporter une réponse opérationnelle aux orientations de la politique locale de l'habitat déclinée au sein du Projet d'Aménagement et Développement Durables.

Parmi les 5 grandes orientations du POA, l'orientation n°2 vise notamment à **poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien** tant public que privé en proposant 4 actions répondant aux enjeux d'habitat (plan de mobilisation contre la vacance, intervention sur le parc privé ancien, modernisation du parc social, valorisation des cités).

Deux OPAH et une opération « Habiter mieux » portées par les trois anciennes communautés de communes fusionnées au 1^{er} janvier 2017 avaient été lancées entre 2014 et 2016. 635 logements ont été réhabilités. 422 dossiers avaient bénéficié d'une aide financière intercommunale (CCJ/CCPO/CCPB).

A ce jour, trois nouvelles opérations sont en cours : une OPAH intercommunale, une OPAH Copropriétés et une campagne de ravalements de façades.

OLC a défini les conditions d'intervention sur le parc privé ancien. Celles-ci portent sur :

- L'animation et le suivi de l'OPAH.
- Le traitement de la précarité énergétique.
- Le traitement de l'habitat indigne.
- L'adaptation du logement au handicap et à la perte progressive d'autonomie.
- Le repérage des immeubles nécessitant une intervention publique.
- La gestion sociale de l'opération et l'accompagnement social des ménages

L'association du pays du bassin de Briey contribue également de manière conséquente à l'amélioration de l'habitat grâce à sa « **Plateforme Rénov +** ».

Ce **service gratuit** a pour but de simplifier les démarches de rénovation énergétique de l'habitat en accompagnant les propriétaires :

- information sur les aides financières pour la réalisation des travaux,
- accompagnement personnalisé tout au long du parcours de rénovation,
- mise en relation avec les organismes spécialisés (CAUE, ADIL, CAL, ABF, etc.).

- Redynamisation des centres-bourgs : des démarches pour mener les transitions auprès des habitants

L'habitat est également un axe fort pour la redynamisation des villes et l'amélioration du cadre de vie. Ces dernières années, plusieurs études centres-bourgs ont été pilotées par l'EPFGE : une étude conjointe sur les villes d'Auboué, Homécourt et Joeuf, une seconde est en cours sur Conflans-en-Jarnisy, Jarny et Labry ainsi qu'une dernière sur Val de Briey. **Les actions spécifiques sur l'habitat constituent les axes forts des premières conclusions : requalification du parc, rééquilibrage de l'offre sociale, mixité sociale à favoriser...**

Ces études préfigurent le conventionnement dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain puisque les villes de Homécourt, Jarny, Joeuf et Val de Briey sont lauréates.

- Les friches : des leviers pour accompagner les transitions

La présence des nombreuses **friches** notamment industrielles constitue un **creuset pour la recherche et l'innovation** démontrée par la présence du **GISFI** (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Fiches Industrielles) sur le territoire. Ce foncier peut prétendre à diverses opérations de reconquête : projet urbain, photovoltaïque...

Certaines communes ont entrepris des **démarches sur les sites en friches** (projet d'**écoquartier** sur un ancien site industriel à Joeuf et en partie sur une ancienne friche hospitalière à Val de Briey, étude pour la requalification d'un ancien site industriel (crassier et ancienne usine) à Auboué).

OLC a d'ailleurs lancé, après avoir défini et présenté une stratégie photovoltaïque en commission, une procédure, dans le cadre d'une première expérimentation, afin de permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les terrains communautaires du site du Haut des Tappes à Homécourt.

En effet, la communauté de communes est fortement sollicitée par de nombreux opérateurs afin de réaliser ce type de centrales sur toutes les anciennes friches industrielles et autres terrains pollués ou inoccupés du territoire.

OLC s'est également engagée dans les travaux de l'**inventaire des friches de l'EPFGE**. Ce dernier est également associé à l'**élaboration du PLUiH** pour définir les potentiels fonciers du territoire. Une étude stratégie foncière a été associée à la réalisation du PLUiH. L'objectif est de lister les potentiels fonciers dont les friches et d'étudier la possibilité de réhabiliter certaines d'entre elles, notamment industrielles.

Enfin, l'intercommunalité dispose d'un outil de stratégie foncière, développé par l'AGAPE avec le soutien méthodologique et financier de l'EPFGE. Cet outil permet à l'intercommunalité et aux élus de prioriser leur action et d'orienter la destination des gisements fonciers existants et identifiés dans le PLUi. **La stratégie foncière peut constituer un levier pour apporter des réponses adaptées aux enjeux locaux, en particulier sur le sujet des transitions écologiques, énergétiques et économiques.**

L'habitat constitue donc un pilier de l'engagement intercommunal dans les transitions. Les politiques et les outils favorisant la rénovation sont des puissants vecteurs pour répondre aux problématiques de précarités énergétiques, agir en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et faire émerger des réponses aux transitions écologiques et sociales (budget des ménages).

Le déploiement des démarches sur les centralités constitue des opportunités pour porter les enjeux des transitions localement, notamment en rendant opérationnelles certaines actions qui influenceront positivement sur le quotidien des habitants.

Les friches représentent des opportunités foncières intéressantes pour porter des projets qui permettraient à OLC de se positionner comme un laboratoire des transitions.

Un territoire fortement engagé sur les enjeux environnementaux et soucieux du cadre de vie offert à ses habitants

- Des richesses écologiques et naturelles indéniables

Le territoire d'Orne Lorraine Confluences s'inscrit dans un cadre environnemental et naturel riche et stratégique. Il est marqué par un positionnement entre les vallées de la Meuse et de la Moselle, autrement dit entre la plaine de la Woëvre, caractérisée par la présence d'une biodiversité riche et des sols humides, et la Côte de Moselle au relief plus marqué et à la biodiversité liée au sol calcaire.

Situé aux portes du Parc Naturel Régional de Lorraine, le territoire joue un rôle de transition en matière de continuités écologiques, dont l'armature principale repose sur la Vallée de l'Orne.

Le territoire intercommunal compte 7 espaces naturels sensibles (ENS) dont 3 valorisés par la Orne Lorraine Confluences et 4 par le Conservatoire des Espaces Naturels, d'une surface totale de 1 650 ha principalement composés de milieux humides. Il compte également une zone Natura 2000 « Jarny - Mars La Tour » à cheval sur le territoire d'OLC et sur celui de la Communauté de Commune Mad et Moselle, actuellement animé par le PNR-L, avec l'ENS départemental du Marais de Droitaumont, du fait de l'inclusion de ce dernier dans le périmètre N2000.

Le réseau hydrographique local dense (Orne, Woigot, Rawé, Longeau...), la présence de nombreuses zones humides (Marais de Droitaumont, Vallée du Longeau et de la Seigneulle, Prairies humides du Rougeval, etc...), de massifs forestiers (Bois de Woëvre, Forêt domaniale de Moyeuve, Bois de Rouvres, etc...) contribuent aux échanges et aux déplacements des espèces animales entre la Vallée de la Meuse et les Côtes de Moselle.

Le maintien et la restauration des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques constituent des axes majeurs du développement territorial.

Enfin, dans le cadre de la loi GEMAPI, OLC a la charge d'environ 416 km de cours d'eau.

- Des actions concrètes en faveur de la biodiversité s'inscrivant dans une stratégie de valorisation globale des atouts du territoire

Afin de maintenir et préserver ce cadre environnemental et naturel de grande qualité pour ses habitants, OLC est engagée au travers de deux mesures fortes :

- La déclinaison et la traduction réglementaire d'une Trame Verte et Bleue locale dans le PLUIH OLC
- Un positionnement fort et volontaire autour de la politique Espaces Naturels Sensibles du département de Meurthe-et-Moselle.

Le maintien et la restauration des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques s'inscrivent bien évidemment dans une logique supra-territoriale au regard du positionnement d'Orne Lorraine Confluences par rapport à d'autres ensembles écologiques et naturels.

Il est donc essentiel que le territoire s'inscrive, comme cela devra être le cas par le biais du SRADDET, dans une logique de complémentarité et d'équité avec ses voisins meusiens, mosellans et meurthe-et-mosellans.

C'est pourquoi OLC a intégré le SLGRI Moselle-aval afin d'appréhender les enjeux environnementaux du territoire au regard de problématiques transversales (développement urbain, gestion et approche des risques, qualité et cadre de vie) et en lien avec les EPCI voisins, cela est essentiel.

A travers cette approche transverse et mutualisée, OLC affirme son image en garantissant un cadre de vie de haute qualité à ses habitants ainsi qu'aux populations alentours, répondant ainsi à des enjeux de santé et de justice environnementale.

Là aussi, il s'agira de travailler ce positionnement au regard des enjeux écologiques supra-territoriaux (restauration de continuités écologiques, de milieux) et de l'enchevêtrement avec d'autres enjeux (lutte contre les risques, développement urbain, tourisme vert...).

Les travaux de valorisation et d'aménagement autour des berges de l'Orne, ainsi que les actions menées, entre autres, sur les vallées du Longeau et du Woigot, s'inscrivent dans une vision globale visant à connecter les vitrines naturelles du territoire entre elles, mais aussi à les ouvrir vers l'extérieur.

Cette volonté de tirer profit des atouts écologiques du territoire s'opère en cohérence et en symbiose avec les leviers patrimoniaux et touristiques du territoire (cité Radieuse le Corbusier, Base de loisirs SOLAN, Château de Moncel, patrimoine rural et industriel, Eco-Village de Ville-sur-Yron, etc...) notamment grâce à la MILTOL.

Les actions intercommunales et les acteurs du territoire (de l'environnement, du tourisme, de la culture et de la mobilité) contribuent peu à peu à affirmer le rayonnement du territoire situé entre des « poids-lourds » touristiques lorrains (Amnéville, Metz, Verdun...).

Intervenir de manière qualitative et quantitative sur les mobilités à toutes les échelles

- Des flux quotidiens essentiellement tournés vers l'extérieur et vers la Métropole messine

Les habitants de l'intercommunalité réalisent chaque jour plus de 180 000 déplacements dont plus des deux-tiers (70%) se font exclusivement au sein du périmètre d'OLC.

Les déplacements internes revêtent donc un enjeu important pour le territoire.

D'une manière générale, la répartition modale sur OLC est assez identique à celle de l'ensemble du SCoT Nord 54. La voiture domine très largement (plus de 70%), la marche (24%) et le recours aux transports en commun est très faible (3%).

En moyenne, les habitants du territoire consacrent environ 70 min à se déplacer tous les jours, contre 80 minutes sur l'ensemble du SCoT Nord 54.

La population présente sur le territoire varie au fil de la journée. Le nombre d'entrées est inférieur à celui des sorties. Ainsi, OLC se vide au cours de la journée, ce qui dénote une **forte attractivité des territoires environnants**.

Le territoire est essentiellement tourné vers la Moselle puisque les principaux flux quotidiens observés se font en direction de Metz-Métropole (5 400 allers-retours par jour) et de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (4 600 allers-retours par jour).

- Le besoin de mettre en place des alternatives à la voiture

Le territoire est marqué par une très forte mobilité en interne et en externe notamment en direction de l'agglomération messine, ce qui n'est pas sans conséquences sur la fluidité de ses axes de circulation.

Le territoire d'OLC a donc besoin que des mesures soient prises pour réduire la place de la voiture ceci afin d'enrayer la croissance du trafic routier et d'éviter la paralysie des réseaux. Ces actions permettront par ailleurs de diminuer l'impact de l'automobile sur l'environnement et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le ST2B travaille sur cette problématique en proposant notamment des services de location de vélo électrique longue durée, un service d'autopartage réservé dans un premier temps aux employeurs publics et privés, du transport à la demande et en travaillant sur l'élaboration d'un schéma directeur cyclable,

OLC devra également s'appuyer, de par sa proximité et sa position de rotule entre le nord-lorrain, la Meuse et le Sillon Lorrain, sur les travaux du Grenelle des Mobilités en Lorraine, pilotés par la Région Grand-Est et le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain.

- Un chapelet de gares sous utilisé

Le territoire concentre 6 gares et haltes ferroviaires : Auboué, Conflans-en-Jarnisy, Joeuf, Hatrize, Homécourt et Valleroy-Moineville. Il est desservi par deux lignes TER : la ligne Nancy - Metz - Conflans Jarny - Verdun et la ligne Nancy-Longwy.

La gare de Conflans-en-Jarnisy est la plus fréquentée du territoire, essentiellement par des voyageurs se rendant à Metz ou à Nancy. La fréquentation des autres gares est moindre, notamment en raison à la fois de la concentration des haltes et gares sur la vallée de l'Orne et du temps d'accès moins compétitif en train qu'en voiture. La mise en place du

cadencement a par ailleurs dégradé la desserte de la Vallée de l'Orne, en réduisant le nombre d'arrêts en gare et en créant une **rupture de charge** à Hagondange.

Le territoire a besoin de **valoriser son réseau de gares pour faire du transport ferroviaire une composante majeure de la chaîne modale.**

Les gares du territoire constituent les espaces privilégiés pour intégrer des solutions de mobilités alternatives à la voiture telle que des places de stationnements dédiées pour les co-voitureurs, parking sécurisés pour les vélos, service de location de véhicule électrique ou non pour une courte durée, service d'autopartage, service de retrait de colis, repenser l'accessibilité piéton aux abords des gares.

Il convient d'en faire des nœuds intermodaux.

- Eviter l'isolement du territoire

Le PTRTE et la mise en place du **réseau interurbain le Fil**, doivent permettre de revoir la structuration des réseaux afin de **faciliter l'intermodalité.**

La connexion avec les territoires voisins est un réel enjeu pour OLC, notamment au niveau de son **raccordement avec le Sillon Mosellan et la Métropole Messine**, afin d'agir efficacement sur les mobilités pendulaires tournées vers le Sillon Lorrain (Metz, Thionville) et vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Les acteurs économiques ont également un rôle à jouer dans les stratégies de transition écologique notamment au travers de la thématique du transport.

Le phénomène transfrontalier : un accélérateur de transitions pour le territoire ?

Avec une croissance annuelle de 5,7% par an sur la décennie 2010-2020, le territoire d'Orne Lorraine Confluences affiche **la croissance du flux de frontaliers la plus élevée des intercommunalités du Nord-lorrain** et compte 2 600 frontaliers en 2020. Au vu des perspectives de développement du Grand-Duché et des projections localisées réalisées par l'AGAPE, **le territoire pourrait compter 4 700 frontaliers d'ici à 2040.**

Cette question figure donc parmi les préoccupations principales notamment au travers des impacts que génère le phénomène frontalier sur la demande en mobilité et en logements.

Si le phénomène frontalier a permis une reprise démographique du territoire dans le secteur du Val-de-Briey, celui-ci ne doit pas constituer la seule perspective économique du territoire.

Alors que l'installation de populations nouvelles à fort pouvoir d'achat devrait stimuler l'économie résidentielle du territoire d'OLC, les chiffres de l'INSEE sont sans appel : entre 2010 et 2017, OLC enregistre **800 frontaliers supplémentaires et 720 emplois de moins**

dans l'économie résidentielle. Cette situation s'observe dans tout le Nord-lorrain ce qui signifie que la croissance du travail frontalier ne fait pas baisser le chômage.

Il convient donc de poser les bases d'une relation plus équilibrée avec le Luxembourg et profiter de l'effet d'entraînement du phénomène frontalier pour stimuler réellement le tissu économique local (en lien avec les circuits-courts, la silver-économie...).

La santé : un marqueur fort pour appréhender les transitions sociales

Les réflexions sur le développement résidentiel devront s'accompagner d'actions en faveur de l'offre de santé. En effet, si le territoire bénéficie de la présence d'un hôpital à Val de Briey et d'un à Joeuf, il est impératif de maintenir l'activité de ce dernier voire de la renforcer mais aussi de lutter contre le manque de spécialistes et de préparer le départ en retraite de nombreux médecins généralistes. Se pose également la question de l'accès aux soins en termes de mobilité.

Mais au-delà de la seule question de l'offre de santé, c'est l'ensemble des déterminants de santé qui doivent être pris en compte : état sanitaire de la population, offre de soins, déterminants sociaux, environnement - cadre de vie.

Un travail exploratoire de l'AGAPE visant à mesurer les inégalités territoriales de santé montre que le territoire d'OLC affiche des inégalités de santé marquées, reposant principalement sur des déterminants sociaux défavorables (qualification, chômage, revenus, etc.). La situation est préoccupante dans les communes de la vallée de l'Orne, qui apparaissent particulièrement fragiles.

Ainsi la typologie dressée par l'AGAPE montre qu'OLC présente des fragilités marquées sur l'accès aux soins et l'état de santé et a défini 3 enjeux majeurs :

- La réduction de la fragilité de l'Ouest du Jarnisy, sur l'ensemble des champs de la santé ;
- L'amélioration de l'état de santé des populations et des déterminants sociaux pour les communes situées dans l'espace Jarny-Vallée de l'Orne-Val de Briey ;
- L'amélioration de l'accès aux soins sur le reste du territoire, principalement dans les secteurs les plus ruraux.

Par ailleurs, OLC a initié début 2019 la mise en œuvre d'une analyse des besoins sociaux (ABS) sur son territoire.

A travers cette réalisation de l'ABS, plusieurs objectifs étaient visés, à savoir :

- Etablir un état des lieux détaillé de la situation démographique et socio-économique, au niveau d'OLC puis d'identifier les besoins sociaux de la population, actuels, émergents et futurs.
- Avoir une vision claire et précise des réalités sociales de la population et d'analyser les mutations sociales qui s'opèrent.

2 thématiques fortes du territoire se sont dégagées :

-les séniors et le grand âge.

Pour cette thématique, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- Garantir l'accès aux droits et à l'information
- Faciliter l'adaptation des logements et le parcours résidentiel des seniors
- Lutter contre l'isolement
- Soutenir les ménages en difficultés financières
- Promouvoir le bien vieillir
- Faciliter la participation des seniors

-l'insertion sociale et professionnelle avec les enjeux suivants identifiés :

- Garantir l'accès aux droits et l'information et répondre aux difficultés financières
- Lever les freins à la mobilité
- Soutenir les réponses déjà existantes dans le territoire

OLC élabore actuellement un **Contrat Local de Santé**, dont le diagnostic a identifié trois enjeux :

- Renforcer l'offre de santé en rendant le territoire plus attractif pour les professionnels de santé ;
- Garantir à tous un accès à l'offre de santé, en agissant sur le non-recours, l'adaptation de l'offre de soins (horaires, délais, etc.) et l'accessibilité/mobilité ;
- Développer des actions de prévention/promotion de la santé : sport, alimentation, environnement favorable à la santé, tabagisme, etc.

Bénéficier des complémentarités avec les territoires voisins solidement équipés pour protéger et renforcer les équipements de santé existants, dans un contexte nord-lorrain marqué par une forte évacuation de la main d'œuvre médicale.

Un tissu et un cadre économique déjà tourné vers les transitions

- Un contexte difficile mais des ressources porteuses d'idées

Le territoire d'Orne Lorraine Confluences compte 14 615 emplois en 2017. Depuis 2006, l'emploi recule annuellement d'environ 1%, ceci dans un contexte économique régional qui n'est guère meilleur (-0,4%) et d'une économie nationale qui affiche une progression moyenne de 2,25%.

Cette tendance de diminution de l'emploi local est accompagnée récemment par la baisse de la population en âge de travailler la plus importante parmi les intercommunalités du Nord-lorrain (-2,9% entre 2012 et 2017, soit près de 980 personnes).

Ce phénomène est surtout lié à la diminution de la population active portée par la baisse du nombre des actifs occupés (-2,27%).

Le recul de la population en âge de travailler est associé à un vieillissement de la population qui pourrait entraîner la montée en puissance d'une économie autour de ce phénomène (silver-économie).

La répartition territoriale de l'emploi démontre une forte concentration des activités au niveau de cinq communes : Val de Briey (4 100 emplois, 2017), Batilly (3 078 emplois), Jarny (2 614 emplois), Joëuf (1 021 emplois) et Homécourt (1 011 emplois).

Dans l'environnement économique local, **Val de Briey et Batilly sont les seuls territoires à spécialisation clairement "productive"** ayant une concentration de l'emploi qui dépasse les 100%. La large majorité des communes du territoire d'Orne Lorraine Confluences sont caractérisées par une spécialisation résidentielle (87% des communes ont un indice de concentration de l'emploi sous 50%).

Les dynamiques de l'emploi convergent à long terme vers un repositionnement des spécificités de l'économie locale qui transite d'une forte empreinte servicielle (-36,6% entre 2007 et 2019) et industrielle (-11,7%), vers un modèle économique qui favorise le développement des activités commerciales (+86,7%) et de construction (+103%).

Les caractéristiques et les dynamiques actuelles du tissu économique ainsi que l'environnement concurrentiel de proximité et transfrontalier limitent toutefois l'attractivité économique d'Orne Lorraine Confluences.

Dans ce contexte économique en mutation, l'industrie automobile fait preuve d'une résilience particulière et incarne, par la SOVAB, filiale de RENAULT et premier employeur de Meurthe-et-Moselle, le modèle de dynamisme économique endogène que l'intercommunalité souhaite valoriser stratégiquement.

Malgré les défis qu'elles peuvent poser, notamment pour les secteurs où les technologies deviendront obsolètes ou sont polluantes (extraction minière, transport, ...), les transitions écologiques représentent à la fois des opportunités de gisement d'emplois pour d'autres secteurs d'activités (production d'énergie renouvelable, réhabilitation énergétique des bâtiments, recyclage et réutilisation des matériaux et des déchets, commercialisation des produits en circuit court etc.) ayant un impact positif sur le climat et la société.

- Une intercommunalité motrice et créatrice de liens avec et entre les entreprises

Le développement économique est au cœur des politiques menées par les intercommunalités pour rendre leur territoire attractif et dynamique.

Actuellement, en matière de développement économique, OLC engage des actions variées autour des missions qui ciblent :

- le maintien et le développement du tissu économique du territoire
- la gestion et le développement des zones d'activités
- la promotion du territoire, des zones d'activités et du commerce local
- le soutien de l'économie solidaire.

Au titre de sa compétence de développement économique, le Conseil communautaire a désigné 7 zones d'intérêt communautaire :

- la Zone industrielle de Jarny Giraumont
- le Pôle d'activités industrielle et technologique de la Chênois au Val de Briey
- la zone de la Cokerie à Homécourt
- La zone Nord à Homécourt
- La ZAC des Deux Vallées à Valleroy
- La zone commerciale du Val de l'Orne à Conflans-en-Jarnisy
- la zone du Haut des Tappes à Homécourt.

La désignation de ces zones d'intérêt communautaire est accompagnée en 2020 par la mise en place d'une **stratégie d'attractivité et de dynamisation des ZAE** qui apporte une vision spatialisée et planifiée à l'échelle du territoire et qui permettra le renforcement de l'attractivité de ces zones.

Pour ce faire, la stratégie d'animation économique se structure autour de 4 axes :

- veille et observation
- marketing, promotion et communication
- accompagnement des porteurs de projet
- suivi et pilotage

L'intercommunalité dispose actuellement d'environ 53 ha disponibles pour l'accueil des porteurs de projets au sein des zones d'intérêt communautaire.

OLC a également signé un **contrat Territoire d'Industrie** avec 10 EPCI voisins, contrat s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Une fiche action intéressant OLC a été retenue, à savoir la **montée en gamme des ZAE en vue de leur développement et dynamisation et de l'accueil de nouvelles activités vectrices d'emplois.**

Sur la question de l'emploi, OLC s'est engagée avec ses intercommunalités géographiquement proches (Rives de Moselle et Pays Orne Moselle et la communauté d'agglomération du Val de Fensch) dans un **projet partenarial Pacte Offensive Croissance Emploi qui vise à dynamiser la croissance économique et la compétitivité des entreprises.**

Par ailleurs, l'intercommunalité collabore sur les questions d'emploi, et plus spécifiquement, sur la formation et de l'insertion professionnelle avec de nombreux autres partenaires (le conseil régional et départemental, l'AGAPE, les chambres consulaires, le Pôle emploi, la Mission Locale, etc.).

L'intercommunalité soutient la création et le développement des entreprises sur son territoire par un accompagnement spécifique et par des aides au financement à destination des porteurs de projets.

Des partenariats stratégiques d'accompagnement sont mis en place avec l'**association Racine** et des aides au financement sont disponibles en provenance de la plateforme

France Initiative Bassin Briey Orne (IBBO) et par le programme Leader mis en place par le Groupe d'Action Locale du Pays du Bassin de Briey.

Ces initiatives démontrent la volonté de l'intercommunalité de soutenir et conforter le développement de l'entrepreneuriat sur son territoire en s'appuyant sur des partenariats stratégiques avec des acteurs locaux et en cherchant toutefois à favoriser l'émergence des synergies avec les territoires proches.

L'intercommunalité se positionne pour un développement économique facilitateur des transitions écologiques.

Un territoire au sein duquel la culture tient une place importante

Les élus intercommunaux se sont engagés dans le projet de territoire à privilégier la culture et l'éducation comme voies d'émancipation et d'épanouissement et de :

- soutenir le rayonnement des équipements et des activités proposées par les communes et le tissu associatif,
- promouvoir l'éducation populaire dès le plus jeune âge,
- coordonner les politiques jeunesse,
- encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale.

Ils ont ainsi décidé de renouveler le CTEAC et de le porter au niveau d'OLC afin de construire avec l'ensemble des partenaires et des acteurs des projets transversaux encore plus riches et plus diversifiés et d'en faire un véritable outil culturel pour son territoire.

OLC peut s'appuyer sur ses propres structures (médiathèque de Joeuf, cinéma EGP à Jarny) et bâtiments communautaires (centre Pablo Picasso à Homécourt, la Menuiserie à Mancieulles) mais également sur les structures présentes sur le territoire (médiathèque de Jarny, bibliothèque de Val de Briey, école de musique de Jarny, cinéma Casino de Joeuf, cinéma Jean Vilar de Conflans-en-Jarnisy, musée d'art forain de Conflans, Maison d'Elsa à Jarny).

Cette richesse culturelle contribue à rendre plus attractif le territoire, un des axes du projet de territoire.

Le développement de la lecture publique, qui fait l'objet actuellement d'une proposition de loi, est également une fiche action du projet de territoire avec la coordination du réseau de lecture publique sur OLC ainsi que la mise en valeur du patrimoine existant et le compilage des ouvrages remarquables de l'époque industrielle disparue. Cela a pour objectif d'avoir une visibilité et une meilleure connaissance des richesses du territoire, passées et présentes, travail de valorisation qui est réalisé en lien avec la MILTOL.

L'objectif d'OLC est d'aboutir à une véritable politique culturelle communautaire en s'appuyant sur chacun des sites et partenaires existants à destination des différents publics (habitants, élèves, associations, ...).

Cette démarche devra également se construire autour d'actions dans le cadre du contrat local de santé et de l'analyse des besoins sociaux.

- Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

1/ Thématiques : Stratégie - Aménagement et Urbanisme - Habitat et Cadre de Vie - Transports et Mobilités - Attractivité et affaires économiques

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement</u> <u>par les signataires</u> qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Développer l'offre de mobilité vers les pôles d'emploi et les services	OLC + ST2B	Reconquête	
Développement des sentiers de randonnées	OLC + club de rando	Relance et à faire murir	
Promotion, prospection et aménagement des ZAE en vue de leur développement	OLC	Relance Plans d'actions élaboré/à décliner	2021 : Signalétique des ZAE
Favoriser l'emploi, l'insertion et la formation	OLC + pôle emploi + région + autres partenaires	Relance	2021 : lutte contre le décrochage et la précarité numérique des étudiants - Création d'un tiers-lieu étudiants et jeunes à la médiathèque intercommunale de Joeuf
Soutenir et favoriser l'économie solidaire et circulaire	OLC + CDS4 + Pays	Reconquête	
Développer les circuits courts alimentaires	OLC + pays + partenaires chartes	Relance Conventions avec les prestataires repas dans les cantines scolaires signées	2021 : OLC a présenté une candidature le 15 avril 2021 dans le cadre du volet 1 de l'AAP à savoir « l'émergence de nouveau

		Animation/pilotage/coordination/ contrôle à partir de mars 2021	Projets Alimentaires Territoriaux » 2022 : investissements liés à la mise en place du PAT
--	--	--	--

2/ Thématiques : promotion touristique du territoire - enfance, petites enfance, jeunes :

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement</u> <u>par les signataires</u> qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Stratégie touristique (signalétique des sites touristiques, synergie avec les hébergeurs, développement des 2 rampings du territoire)	OLC	Reconquête À faire murir	
Accompagner la redynamisation de la base de loisirs Solan	OLC	A faire murir	
Optimisation de l'accueil périscolaire (construction et réhabilitation)	OLC	RELANCE	2021 : création d'un accueil périscolaire à Lantéfontaine
Création de lieux d'accueil multi fonction en milieu rural	OLC	RELANCE	2021 : création des Maisons des Confluences
Accompagnement et mise en oeuvre de la loi EGALIM dans les cantines scolaires	OLC	RELANCE	Cf PAT

3/ Thématiques : solidarité/social

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement</u> par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Accueillir de nouveaux professionnels de santé	OLC	Relance	2021 : signature du CLS 2022 : mise en œuvre de projets
Développer la prévention notamment auprès des jeunes	OLC	A murir	
Création d'une Maison France Service au sein du CIAS	OLC	Relance	A intégrer dans le programme Petite Ville de Demain

4/ Thématiques : aménagement technique, ingénierie, inondation développement durable, agriculture

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement</u> par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Prolongement de la voie verte des berges de l'Orne	OLC	relance	2021 : prolongement de la voie verte de l'Orne vers les communes de Giraumont et Labry
Améliorer et préserver la qualité des cours d'eau (entretien et renaturation des cours d'eau)	OLC	« à faire murir »	

Développement patrimoine bâti communautaire (maillage territorial – Grand Programme Enfance Petite Enfance)	OLC	relance	2021 : réfection du Foyer de Jeunes Travailleur situé sur la commune de Jarny
Plan d'actions pour la préservation et la continuité de la Trame Verte et Bleue	OLC	« à faire murir »	
Prise en compte et « activation » de nouveaux ENS	OLC	« à faire murir »	

5/ Thématique : culture

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement par les signataires</u> qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Coordination du réseau de lecture publique sur OLC	OLC via médiathèque les forges	Reconquête	2021 : développement de la lecture publique en favorisant l'usage du lieu à tous et les échanges

6/ Projets communaux

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement par les signataires</u> qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)
Réfection de l'Eglise	Commune de Les Baroches	relance	
Reconquête et développement de la voie verte et du fil bleu	Commune d'Homécourt	relance	
Modernisation de l'éclairage public	Commune d'Homécourt	relance	
Maison de la santé ; la Java	Commune d'Homécourt	relance	
Création d'une salle	Commune	relance	

polyvalente	d'Homécourt		
Voie verte cyclable - une circulation douce adaptée au territoire	Commune de Joëuf	relance	
Acquisition / Réhabilitation d'un immeuble privé remarquable, rue de Franchepré	Commune de Joëuf	relance	
Plaine de Jeux Sainte-Anne : aménagement d'une voie douce d'accès et d'un stationnement	Commune de Joëuf	relance	
Requalification de la rue du Général de Castelnau	Commune de Joëuf	relance	
La porte de Franchepré : un aménagement qualitatif d'accès et de réorganisation du centre-bourg	Commune de Joëuf	relance	
Aménagement qualitatif pour les associations utilisatrices du Complexe Platini	Commune de Joëuf	relance	
Franchepré et ancien Leader Price : un dernier point noir à faire disparaître en redynamisant les délaissés adjacents	Commune de Joëuf	relance	
Requalification de l'espace public, modernisation du mobilier urbain et de l'éclairage public (LED)	Commune de Joëuf	relance	
Amélioration thermique écoles mairie poste	Commune de Valleroy	relance	
Mise en accessibilité voiries communales et déplacements doux dans diverses rues	Commune de Valleroy	relance	
Mise en accessibilité des bâtiments écoles mairie poste	Commune de Valleroy	relance	

Rénovation thermique dans un bâtiment communal	Commune de Valleroy	relance	
Travaux de sécurisation - mobilité douce et éclairage public	Commune de Friaucelle	relance	

7/ Projets des partenaires

Intitulé du projet	Porteur	Maturité du projet « relance » (réalisé en 2021/2022) ou « à faire murir »	Projets prioritaires <u>choix à faire collectivement par les signataires qui s'engagent à faire avancer ces projets dans l'année en cours (actualisation annuelle)</u>
Acquisition de 30 vélos à assistance électrique pour location longue durée	ST2B	relance	
Fonds d'intervention pour le stationnement vélo	ST2B	relance	
Schema directeur cyclable - Complément pour les communes rurales	ST2B	relance	
Accompagnement des entreprises dans la transition écologique	Pays du Bassin de Briey	relance	
Etude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle territoriale	Pays du Bassin de Briey	relance	
Fonds d'intervention pour la rénovation énergétique de l'habitat	Pays du Bassin de Briey	relance	
Développement du projet E Meuse sur le territoire d'OLL : Télé médecine - Maintien à domicile - Parcours	Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	relance	

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une actualisation annuelle. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte sans procédure d'avenant.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
 - Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente.

- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements du Département :**
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de ses services et participer à l'animation territoriale en soutien des projets identifiés à l'échelle du périmètre, notamment dans les domaines suivants dès lors qu'ils croisent des compétences départementales : aménagement, habitat, cohésion des territoires, économie sociale et solidaire, cohésion sociale, emploi, insertion, eau, biodiversité, énergie, agriculture, alimentation, santé, éducation, sport, culture,...
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE,
 - Faciliter le lien avec MMD54 et le CAUE pour d'éventuels besoins en ingénierie.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de contractualisation du Département, en fonction des compétences et critères retenus par les dispositifs départementaux. Ce document est sans engagement financier ferme du Département : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente,
 - Participer concrètement à la relance avec des projets d'investissement départementaux sur 2021-2022 liés notamment à la transition écologique, à l'accessibilité des services et aux mobilités.

- **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région	Etat	Département
Flavie CURIA Directrice Générale des Services d'OLC flavie.curia@olc5 4.fr 07 60 04 01 02	Alexandre MAJERCSIK Directeur de la Maison de la Région Thionville-Longwy alexandre.majercsik@grand est.fr 03 87 33 60 38	Edouard PIERRET Chef de bureau de la coordination des politiques publiques edouard.pierret@meur the-et-moselle.gouv.fr 06 44 39 33 04	Sabine DESAUTE Directrice des services territoriaux par intérim sdesaute@departement 54.fr 06.26.34.16.94
	Virginie LEDERMANN Cheffe du service développement territorial de la Maison de la Région Thionville-Longwy virginie.ledermann@grande st.fr 03 87 31 81 57	Simon LERAY Chef du Pôle relais du Pays Haut simon.leray@meurthe- et-moselle.gouv.fr 06 47 95 19 78	

5. Les Actions engagées en amont du Pacte pour soutenir la Relance du Territoire

- **Les actions engagées par l'Etat**

Alors que la crise sanitaire que nous traversons, sans précédent tant par sa nature que sa durée, a fortement impacté l'économie française, le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020 un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros afin de répondre à la situation économique inédite que traverse le pays. Ce plan de relance donne lieu à sa déclinaison dans le présent PTRTE.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a en effet entraîné une récession soudaine, la sécurité sanitaire, principale des considérations, ayant induit la mise en œuvre de mesures restrictives importantes de l'activité économique. Dans ce contexte, des mesures ont été prises afin de limiter les effets économiques, notamment grâce à un plan d'urgence de 470 milliards d'euros, déployé en quelques jours en mars 2020, visant à préserver le pouvoir d'achat des Français, sauver des millions d'emplois et éviter des faillites d'entreprises.

A) En Meurthe et Moselle, depuis la mise en œuvre des mesures d'urgence, ce sont ainsi en soutien de l'économie :

- 166 millions d'euros d'aides qui ont été versées au titre du Fonds de solidarité à 14 500 entreprises soit une aide moyenne de 10 000 euros tous secteurs confondus. Pour le secteur hébergement-restauration, le montant moyen versé est de plus de 36 700 euros.
- 810 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) bénéficiant à 5 132 entreprises.
- 196 millions d'euros pour le dispositif d'activité partielle, versés à près de 11000 entreprises et bénéficiant à près de 80 000 salariés, soit 20,2 millions d'heures chômées indemnisées.
- 20 millions d'euros de charges fiscales ont été reportées.
- 63 millions d'euros de charges sociales ont été reportées pour ce qui relève du régime général de la sécurité sociale, et 43 millions pour les travailleurs indépendants.

B) En complément de ces mesures de soutien à l'économie, l'État est intervenu au côté des collectivités territoriales :

- 63 communes et intercommunalités ont été bénéficiaires de 44 078€ de compensation de l'État pour pertes de recettes fiscales et domaniales en 2020.

- L'État a encouragé l'acquisition de matériels de protection sanitaire par les collectivités, en remboursant la moitié de leur coût. La préfecture a donc engagé 2 252 439€ pour 176 collectivités bénéficiaires, ayant fait l'acquisition de masques.

Dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Meurthe-et-mosellans », l'État a participé à hauteur de 1 147 668€ à la production des 800 000 masques que le Département a pilotée en lien avec un jeune entrepreneur et en mobilisant ses services insertion.

C) Au-delà de ces mesures conjoncturelles, une politique économique de l'offre est mise en œuvre. Le plan de relance soutient financièrement la modernisation des entreprises industrielles, mais aussi des PME et leur adaptation numérique.

Le nombre total d'entreprises bénéficiaires du plan de relance (tous volets confondus) s'élève à 33 en Meurthe-et-Moselle, pour 29,7 M€ d'aides accordées permettant de réaliser 113,5 M€ d'investissement.

A cela s'ajoutent 189 TPE bénéficiaires du chèque France Numérique de 500 euros (soit 94 500 euros).

Pour les communautés de communes de Orne Lorraine Confluence, il est possible de citer notamment :

- La création d'une ligne de production et d'assemblage des batteries électriques pour le nouveau Master Renault produit à la Renault SOVAB à Batilly qui a été aidé par le plan de relance à hauteur de 900 000€
- Le soutien au développement d'une ligne de production de la filière bois de l'entreprise Lebras Frère connu nationalement pour son travail à Notre Dame de Paris, qui reprend une ancienne friche industrielle pour développer son activité. Elle sera soutenue à hauteur de 800 000€ par l'État.

Par ailleurs, le Plan de relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 76,3 M€ pour 6 464 entreprises du département de Meurthe et Moselle.

D) Pour soutenir l'emploi des jeunes, le Plan de relance se décline à travers le plan « 1 jeune, 1 solution » qui représente, à ce stade, en Meurthe et Moselle :

- plus de 2 700 primes à l'embauche ;
- plus de 3 880 contrats d'apprentissage et de professionnalisation bénéficiaires de l'aide exceptionnelle;
- près de 1300 entrées dans le dispositif « Garantie Jeunes » en 2020; depuis le début de l'année 2021, 235 entrées.
- 400 entrées dans le dispositif accompagnement intensif jeunes

E) Le Plan de relance a renforcé les moyens alloués aux collectivités territoriales pour augmenter la commande publique et amplifier la reprise économique.

À l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, aux crédits de droit commun annuels (13 millions de Dotation d'équipement des territoires ruraux en 2021 et 5,3 millions de Dotation de Soutien à l'Investissement Local ainsi que 1,75 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) se sont ajoutés :

- 11,2 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite « exceptionnelle » avec trois grandes priorités : la résilience sanitaire, la transition écologique et la rénovation patrimoniale.

- 11,2 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments publics, en vue de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités et de moderniser les infrastructures publiques dans le sens d'une consommation énergétique largement réduite. Ces crédits ont été destinés aux bâtiments relevant du Conseil départemental pour 3,5 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, part « thermique ») et à ceux appartenant aux communes, intercommunalités et à leurs groupements pour 7,7 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite thermique).

- 1,5 millions du Fonds national d'aménagement du territoire (10 projets en Meurthe-et-Moselle) pour amplifier les effets du Plan de relance sur des projets prioritaires, ou soutenir ceux que d'autres dotations ne pouvaient pas prendre en charge.

Pour la communauté de communes de Orne Lorraine Confluences, ce sont 46 opérations qui sont financées en 2020 et 2021 avec des crédits de droit commun (DETR et DSIL) pour un montant de 2 909 155€

On peut notamment citer des opérations emblématiques comme le financement de la sécurisation de l'adduction en eaux potables du bassin de contrat de rivière Woigot pour 954 000€ ou la rénovation thermique du bâtiment mairie école poste de Valleroy pour 334 000€.

- **Les actions engagées par la Région Grand Est**

Concernant la Région Grand Est, les mesures exceptionnelles liées à la relance s'inscrivent dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont été mises en place en faveur de la relance économique des TPE et PME régionales (fonds résistance, prêts rebonds), des cafetiers et des restaurateurs (coup de pouce relance) mais également à destination des communes rurales de moins de 500 habitants.

A titre d'exemple, sur la période 2020/2021 :

→ **En matière d'aménagement et de cohésion du territoire**

Relance rurale : Il s'agit dans ce cadre d'une aide à l'investissement pour améliorer le cadre de vie de ces petites communes rurales et tendre vers plus d'égalité et de cohésion territoriale. Cette mesure apporte par ailleurs un coup de pouce aux entreprises du BTP dans les secteurs les plus ruraux. Pour la CC Orne Lorraine Confluences, ce sont 10 opérations qui ont déjà été financées pour un montant de plus de 125 179,69 €.

La Région Grand Est a, par ailleurs, déjà engagé au profit du territoire un certain nombre d'investissements locaux. En ce qui concerne les opérations les plus importantes/structurantes financées (les montants correspondent aux subventions de la Région Grand Est), peuvent être citées les opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- Réhabilitation et rénovation énergétique d'un bâtiment en salle socio-culturelle polyvalente à Jouaville (106 154 €)
- Projet artistique et culturel du Centre Pablo Picasso et du TIL 2020 à Homécourt (130 000 €)
- Centrale photovoltaïque projet participatif et citoyens avec maîtrise citoyenne de la gouvernance : installation de panneaux PV en vente totale d'une puissance de 129 kWc sur toitures à Ville sur Yron (51 600 €)
- Réhabilitation du domaine de Moncel à Jarny (500 000 €)
- Aménagement d'un espace de convivialité au quartier des Pariottes à Auboué (61 425 €)
- Création d'une bibliothèque de proximité à Conflans-en-Jarnisy (16 901 €)
- Aménagements qualitatifs rue des écoles - rue de la Fontenelle - phase 1 à Avril (42 532 €)
- Rénovation énergétique du presbytère à Val de Briey (54 460 €)
- Festival Caméra des champs à Ville-sur-Yron (8 000 €)
- Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique sur le territoire communautaire d'Orne Confluences (141 946,25 €)
- Programmation annuelle de la Machinerie 2021 - volet 1 à Homécourt (130 000 €)
- Transformation digitale en faveur des Commerces à Auboué (14 428 €)
- Développement de la plateforme Nowcommerce.fr à Jarny (27 300 €)
- Pôle CREA - Pays du Bassin de Briey 2021 (35 000 €)
- Installation de 4 bornes de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Batilly (15 472,50 €)

Par ailleurs, le soutien régional apporté à l'ingénierie territoriale de l'Association du Pays du Bassin de Briey, s'inscrit dans le renforcement du partenariat Région - territoires qui trouve sa traduction dans la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition

écologique (PTRTE). Aussi, en 2020, la Région Grand Est, comme depuis de nombreuses années, a soutenu deux postes de la structure à hauteur de 55 662 €.

→ **En matière d'accompagnement économique aux entreprises**

Contribution au Fonds de solidarité Volet 1 et 2 : un fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs permet le versement d'une aide mensuelle. Le fonds est financé par l'État et les Régions.

Pour le Département 54 :

Montant brut des aides accordées : 180 065 K€ (Volet 1 : 178824 K€ / Volet 2 : 1242 K€)

Nombre d'aides accordées : 63517 (Volet 1 : 63321 / Volet 2 : 206)

Le Fonds Résistance : mis en place, depuis avril 2020 dans le cadre d'un partenariat entre la Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est et la Banque des Territoires, dédié à soutenir en dernier recours la trésorerie des entreprises (associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises, exploitations agricole affectées) impactées par la crise sanitaire. Au total en Meurthe-et-Moselle, se sont 1 600 K€ pour 118 prêts accordés. Plus spécifiquement, sur le périmètre 41 400 € ont été engagés sur 4 dossiers soit un taux de mobilisation de près de 9,76 %, de l'enveloppe.

Le Prêt Rebond, visant à renforcer la trésorerie des entreprises lié à une difficulté conjoncturelle ou une situation de fragilité temporaire. Sur la Meurthe et Moselle se sont 84 bénéficiaires pour un montant global de 9 557 000 euros qui en ont bénéficié.

La Région accompagne les entreprises dans leur programme de développement. La Maison de Région de Thionville-Longwy gère des dispositifs en direction des artisans et entreprises industrielles du territoire pour les accompagner dans la modernisation de leur équipement. 4 entreprises artisanales ont été accompagnées par le dispositif « Artisanat de demain » sur la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences. Ces projets représentent 188 272 € d'investissements et ont obtenu 46 812 € de subvention régionale. 4 emplois en création sont prévus.

→ **En matière de formation**

Le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences porté par la Région permet à la fois d'accompagner et de former vers l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés en recherche d'emploi, des personnes résidents dans les QPV ou des territoires ruraux, et les personnes en situation de handicap. La Région s'est engagé avec l'Etat d'accélérer la transformation de ses commandes pour répondre aux besoins des entreprises, et des actifs en recherche d'emploi, grâce à des approches innovantes, agiles et prospectives.

Dans ce cadre la Région Grand Est a mis en place le Parcours d'acquisition des compétences en entreprise (PACE) afin de permettre aux jeunes, qu'ils soient diplômés ou non diplômés, d'acquérir des compétences et une première expérience professionnelle avec un tutorat au sein d'entreprises candidates sur une période de six mois. Sur 607 entreprises meurthe-et-mosellanes contactées, 127 sont déclarées intéressées par l'accueil d'un jeune, à ce jour 41 entreprises accueillent un jeune via le Parcours d'Acquisition en Entreprises. Cette offre est complémentaire aux autres offres existantes : apprentissage, contrats de professionnalisation, ou entrées en formation dans le cadre du programme financé par la Région.

De manière générale, l'offre de formation en direction de demandeurs d'emploi sur le territoire de la Maison de Région de Thionville Longwy représente 1 550 places achetées pour un montant de 5,113 M€, dont 2,5 M€ pour les bassins de Briey (280 places) et Longwy (560 places). A ce jour, depuis janvier 2021, 350 demandeurs d'emploi de ces deux bassins ont réalisé ou sont en cours de formation.

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant


Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

EPCI(s) : Vice-Président et DGS

Autre : Président du Département ou son représentant

Président de l'Association du Pays du Bassin de Briey ou son représentant

• Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	Département
Président d'OLC	Président(e) du Conseil Régional  Jean ROTTNER	Préfet de département	Président(e) du Conseil Départemental

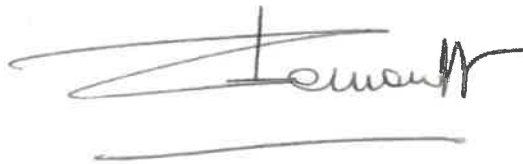
Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Fiches projet des projets prioritaires

Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Nancy, le 29 juin 2021,

Sous le haut patronage de
Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités
territoriales



Pour le Conseil Régional
Grand Est



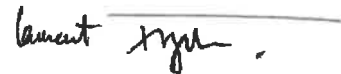
Jean ROTTNER
Président du Conseil Régional

Pour la Communauté de
Communes Orne Lorraine
Confluences



Luc RITZ

Pour le Conseil
Départemental de
Meurthe-et-Moselle



Pour l'État, le Préfet de Meurthe-et-Moselle



Arnaud COCHET

